

Parking Abrioux et autorité environnementale: Aulnay Environnement corrige la copie de la municipalité

23 janvier 2019

Depuis trois ans, Aulnay Environnement est vent debout contre le projet de parking souterrain Abrioux. Depuis trois ans, par courrier, tract, manifestation, pétition (plus de mille signatures), l'association réclame en vain une concertation pour obtenir que **le projet de piétonisation de l'ex-place Camélinat, qu'elle approuve, ne repose pas sur un aménagement qui ne tient aucun compte du patrimoine, de l'éologie et de la sécurité des personnes et des biens.** A ses demandes, à sa proposition alternative de parking en silo sur le terrain de l'ancienne perception, la municipalité n'a répondu que par le silence ou la dérision.

Mais en soumettant son projet à l'autorité environnementale, la municipalité a indirectement reconnu le bien-fondé de nos objections. Sur tous les points en litige, elle a multiplié les omissions et les contre-vérités, parce qu'elle savait très bien que son projet était inacceptable sur le plan environnemental.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, Aulnay Environnement a décidé d'exercer son droit de rectification de la demande d'approbation du projet présenté par la municipalité à l'autorité environnementale. Le verdict de celle-ci devrait être sans appel : la copie est à revoir de fond en comble.